

Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques

Décision n°15-2026 relative à la composition de la Commission des Usagers

Le Directeur Général du Centre Hospitalier de Béthune Beuvry,

Vu l'appel à candidatures de l'ARS Hauts-de-France du 22 septembre au 2 novembre 2025 auprès des associations d'usagers du système de santé agréées pour renouveler l'ensemble des mandats des Représentants des Usagers au sein des Commissions des usagers (CDU) des établissements de santé,

Vu la désignation des Représentants des Usagers par le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France le 15 décembre 2025,

Vu la désignation des Médiateurs non médecins par le Directeur Général de l'établissement,

Vu les désignations des Médiateurs médecins par le Directeur Général, après avis favorable de la Commission Médicale d'Etablissement, le 9 janvier 2026,

Vu la désignation du Représentant de la Commission Médicale d'Etablissement en Commission des Usagers lors de la Commission Médicale d'Etablissement le 9 janvier 2026,

Considérant les élections du Président et du Vice-Président de cette Commission lors des séances du 15 janvier 2026 et du 6 février 2026,

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission des Usagers, à la lecture de la nouvelle composition lors des séances du 15 janvier 2026 et du 6 février 2026,

Décide que la composition de la Commission des Usagers est modifiée comme suit à compter du 6 février 2026 :

Article 1. Sont membres avec voix délibérative

- **Le Président** : Monsieur Philippe DUTKIEWICZ, Représentant des usagers
- **La Vice-Présidente** : Madame le Docteur Marie-José GOMES, Médecin médiateur
- **La personne désignée par le Représentant légal de l'établissement** : Madame Nora BOUGHRIET, Directrice des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques
- **Les Médiateurs médecins** désignés par le Représentant légal de l'établissement, après avis de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) :
 - Madame le Docteur Marie-José GOMES, titulaire
 - Madame le Docteur Angélique GUILLAIN, suppléante

- **Les Médiateurs non médecins**, désignés par le Représentant légal de l'établissement :
 - Monsieur Ludovic FILIPIAK, titulaire
 - Madame Rebecca MARQUILLY, suppléante
- **Les Représentants des Usagers**, désignés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé :
 - Monsieur Philippe DUTKIEWICZ, Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs salariés INDECOSA CGT, titulaire
 - Madame Nicole MULLER, Ligue nationale contre le cancer, titulaire
 - Monsieur Bruno DESOBRY, Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Hauts-de-France, suppléant

Article 2. Sont membres avec voix consultative :

- **La Représentante de la Commission Médicale d'Etablissement (CME)** : Madame le Docteur Christiane GILLOT, praticien endocrinologue
- **Les Représentants de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-techniques (CSIRMT)**, désignés par le Coordonnateur Général des soins :
 - Madame Déborah BECQUART, titulaire
 - Madame Blandine BUISINE, suppléante
- **La Directrice déléguée de site** : Madame Marie-Laure CAPPE MERCIER
- **La Coordinatrice Générale des soins, Directrice Qualité et gestion des risques** : Madame Agnès WYNEN ou sa Représentante, Madame Isabelle BEAUDET
- **La Directrice des soins par intérim** : Madame Anne-Sophie SUEUR

Article 3. Durée du mandat

La durée du mandat des médiateurs et des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelables.

Le mandat des autres membres de la commission prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions aux titres desquels les intéressés ont été désignés.

Article 4. Publication de la présente décision

La liste des membres de la Commission des usagers est portée à la connaissance des usagers par voie d'affichage et au travers d'un document dans le livret d'accueil.

Elle est également diffusée sur le site intranet et internet du Centre Hospitalier de Béthune Beuvry.

La présente décision est transmise, pour information, à Monsieur Hugo GILARDI, Directeur général de l'ARS Hauts-de-France.

A Béthune, ce 9 février 2026

Le Directeur Général,

Bruno DONIUS